

Le Fond Local d'Initiatives Jeunes

Règlement 2014

Le F.L.I.J. est un dispositif d'aide aux jeunes porté par l'association Cambrésis Ressources en partenariat avec la Direction territoriale de Cambrai pour la C.A.F. du Nord.

Il s'agit d'un outil technique et pédagogique visant à soutenir les 11 - 17 ans dans le montage de « primo-projets » et de « micro-projets » afin de développer la culture de projet et soutenir les initiatives venant des jeunes eux-mêmes.

Complémentaire des aides existantes, le F.L.I.J. est un dispositif qui place le jeune en « semi-autonomie ». Il servira naturellement de passerelle vers le C.L.A.P. mené par la Mission Locale (préparation en amont des 16-17 ans à la mise en œuvre autonome de projets).

Objectifs du F.L.I.J.

- Favoriser les initiatives des jeunes âgées de 11 à 17 ans révolus.
- Soutenir et valoriser la capacité d'initiative des jeunes du Cambrésis.
- Développer l'autonomie, la mobilité, accompagner la prise de responsabilité.
- Impliquer les jeunes dans la vie locale et dans des projets d'utilité sociale.

Grâce au suivi renforcé par un Référent, les jeunes intègrent ainsi les différentes démarches à suivre pour monter un projet.

Critères de recevabilité...

- Avoir entre 11 et 17 ans révolus
- Habiter une commune située sur le territoire du Cambrésis
- Avoir une autorisation parentale
- Être parrainé par une structure et accompagné par un référent reconnu (cf. liste)

Concernant le porteur de projet...

Un même jeune peut être porteur d'un seul projet par session, et jusqu'à la présentation du bilan du projet ayant été financé. Pour pouvoir déposer un nouveau projet, le jeune devra donc avoir présenté le bilan du projet précédent.

Si ces conditions sont respectées, le jeune peut donc déposer plusieurs dossiers FLIJ dans l'année.

Pour quels types de projets ?

- La citoyenneté et l'animation locale (quartier, village, inter-villages...) : *amélioration du cadre de vie, développement des liens intergénérationnels...*
- Les projets culturels : *montage de spectacle, d'une exposition, d'une troupe de danse ou de théâtre, organisation de séances de ciné-débats entre jeunes, création d'un journal...*
- Les projets de départ favorisant la mobilité (transport en commun, vélo...) et la découverte du territoire : *journée de découverte ou séjour (non financé en AVE de la CAF), à l'initiative d'un ou plusieurs jeunes, de moins de 12 participants, qui favorise l'implication des parents.*
- Les projets sportifs : *organisation d'une rencontre sportive inter-villages...*
- L'environnement et le développement durable : *organisation d'une journée ville propre, sensibilisation aux pollutions visuelles ou sonores...*
- La solidarité locale ou internationale : *solidarité de voisinage, lutte contre les exclusions et les discriminations, aide d'urgence...*
- La santé : *stage de cuisine avec un chef ou un nutritionniste, projets autour de l'estime de soi et du bien-être, rallye-santé, participation à des journées nationales de sensibilisation (tabac, alcool, drogues...)...*

Les projets pourront être déposés de manière **individuelle** ou **collective**.

Ils ne devront pas être d'intérêt individuel mais **d'utilité collective**. Ils pourront être à destination des jeunes, mais aussi de toute autre tranche de la population (petite enfance, enfance, habitants d'un quartier, personnes âgées...).

Ne seront pas retenus :

- les projets à caractère religieux, politique ou sectaire,
- les projets se limitant à des activités ludiques et de pure consommation (sortie dans un parc d'attraction par exemple...),
- les projets de création économique à but lucratif,
- les projets inscrits dans un parcours scolaire,
- les projets de formation (BAFA, aide au permis de conduire...).

Organismes de parrainage

Etant donné que le dispositif est réservé aux jeunes de 11 à 17 ans révolus, donc mineurs, l'accompagnement par un adulte référent est obligatoire (cf. liste ci-dessous).

Le jeune pourra ainsi bénéficier des conseils et de l'expérience de cette personne référente pour la réalisation de son projet.

De plus, **la structure dont dépend le référent sera récipiendaire du financement accordé au projet par le jury au titre du FLIJ et devra avancer la part du financement restant en attente du bilan (soit 20% du montant total accordé).**

Le référent devra donc gérer le financement en lien avec le ou les jeune(s), et ce, afin de s'assurer que le projet se réalise comme prévu et que toutes les clauses de l'aide financière soient respectées.

Liste des interlocuteurs pouvant renseigner et orienter les jeunes :

- PIJ de Cambrai (13bis rue Saint-Nicolas),
- Collèges et lycées du Cambrésis,
- Clubs de prévention.

Liste des référents du F.L.I.J. qui accompagneront les jeunes de manière renforcée :

- Référents des structures LALP,
- Postes A.I.L.E. et P.P.J.,
- Référents des structures d'animation locale accueillant des adolescents.
- Pour les zones non-couvertes par ces structures : le suivi pourra être réalisé par les animatrices des Espaces Familles, l'animatrice du F.L.I.J. ou la Coordinatrice de Cambrésis Ressources.

Le montage du projet

Le projet doit obligatoirement être **issu de l'initiative d'un jeune ou d'un groupe de jeunes.**

Le jeune devra s'inscrire dans une véritable démarche en assurant la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de son projet, avec l'aide d'un adulte référent.

La démarche à suivre pour le montage du projet se fera en plusieurs temps :

1. Prendre contact avec une structure ou une personne référente (cf. liste) afin de discuter du projet.
2. Remplir le dossier de candidature expliquant le projet (qui, quoi, comment, où, pourquoi...) avec l'aide du référent et l'appui/la validation de la Coordinatrice de Cambrésis Ressources.
3. Le dossier complet devra être renvoyé 2 semaines avant la date de jury.
4. Présenter le projet devant le jury en présence du référent.
5. Prise de décision du jury.
6. Lancement et mise en œuvre du projet, appuyé et suivi par le référent.
7. Bilan d'étape avec le référent et la Coordinatrice de Cambrésis Ressources.
8. Réalisation du bilan du projet à présenter au jury pour l'obtention du reste du financement accordé.

La décision de passage devant le jury revient à la Coordinatrice de Cambrésis Ressources après vérification de la compréhension du projet, de sa faisabilité technique et financière, et du respect des critères de recevabilité au titre du FLIJ.

Une rencontre préalable avec la Coordinatrice est donc nécessaire avant le dépôt du dossier de candidature. La Coordinatrice mesurera l'implication des jeunes porteurs et s'assurera également que le dossier reçu est bien finalisé et complet.

La demande devra contenir :

- Le dossier de candidature complété (avec le budget, l'autorisation parentale et l'avis du référent ayant suivi le jeune ainsi que de l'accord de sa structure)
- La photocopie de la carte d'identité de chaque jeune porteur du projet présenté
- Les références de la structure à laquelle sera adressé le chèque en cas d'acceptation de la demande de financement
- Tout document annexe utile à la bonne compréhension du projet (devis, photos...).

Le dossier sera à remettre à la Coordinatrice de Cambrésis Ressources (coordonnées précises à la fin de ce dossier).

Quelques précisions pratiques...

Concernant la présentation du budget du projet, il est important de mettre en valeur la mise à disposition de matériel, de fournitures ou de personnes dédiées à la réalisation du projet dans la partie prévue à cet effet.

Le jeune peut également présenter son projet à un élu de sa commune et joindre un avis facultatif de cet élu appuyant son dossier de candidature.

Aide financière accordée

Les dépenses admissibles doivent être directement liées à la réalisation des activités du projet (pour pouvoir le justifier, veillez à joindre les devis au dossier de candidature).

Pour tous les projets : une obligation d'autofinancement est fixée à hauteur de 20 % du budget.

Les autofinancements rassemblent tous les bénéfices dégagés par une ou plusieurs actions organisées par les jeunes eux-mêmes, ainsi que les éventuels apports personnels.

- **Micro-projet dont le budget global ne dépasse pas 500 €**

Le FLIJ peut financer jusqu'à 80 % du reste à charge (déduction faite des financements ayant déjà été obtenus), sans dépasser 400 €.

- **Projet dont le budget global est compris entre 501 et 1 000 €**

Le FLIJ peut financer jusqu'à 70 % du reste à charge (déduction faite des financements ayant déjà été obtenus), sans dépasser 700 €.

- **Projet dont le budget global est compris entre 1 001 et 2 500 €**

Le FLIJ peut financer jusqu'à 60 % du reste à charge (déduction faite des financements ayant déjà été obtenus), sans dépasser 1 500 €.

ATTENTION !

Etant donné que la structure qui parraine le jeune sera récipiendaire du financement accordé au projet par le jury au titre du FLIJ, elle devra avancer la part du financement restant en attente du bilan (soit 20% du montant total accordé).

Pour cela, une décision du Conseil d'Administration de la structure sera obligatoire afin de donner les moyens aux secteurs jeunesse de suivre les projets et percevoir les financements accordés aux jeunes pour la réalisation de leurs projets.

La Commission de validation et le jury

Les porteurs de projet devront obligatoirement présenter leur projet lors d'un jury.

Au moins une semaine avant le jury, une commission technique de validation se réunira pour étudier les dossiers déposés et émettre un avis sur chacun. La **Commission valide la forme, le contenu et l'engagement**. Elle priorise également les dossiers en fonction de leur date d'arrivée.

Le jury tiendra compte de l'avis de la commission lors du passage des porteurs de projet. Il a un **rôle pédagogique fort** lors de l'écoute de l'exposé du / des jeune(s), peut formuler des conseils et des attentes concernant le projet, sa présentation et la restitution prévue.

Le jury peut prendre la **décision d'ajourner et de reporter le passage** du porteur s'il constate un décalage trop important entre le contenu du dossier de candidature et l'exposé oral du porteur.

A la fin de chaque session, le jury décide du financement final accordé, en lien avec l'avis de la commission de validation, à chaque projet.

Composition du jury :

- Un référent LALP volontaire et impliqué,
- Un directeur de structure de Cambrésis Ressources,
- Un jeune ayant déjà déposé un dossier FLIJ et ayant été suivi et financé à ce titre,
- La Coordinatrice de Cambrésis Ressources.

Le jury du F.L.I.J. est composé de personnes de terrain connues et reconnues mais aussi de jeunes car il s'agit bien d'un dispositif visant à l'autonomie, la prise de parole et de responsabilité des jeunes.

Le **référent** du ou des jeune(s) sera également présent en soutien mais **n'interviendra pas, sauf à la demande du jury à la fin de l'exposé du ou des jeune(s)**.

Le jury se réunira tous les trimestres, en général la semaine précédant les vacances scolaires. Les dossiers sont à déposer 10 jours avant cette date, afin que la commission puisse en prendre connaissance.

Tout projet reçu après la date limite de dépôt sera rejeté et reporté à la prochaine commission.

Le jury appréciera le projet présenté en fonction de différents critères :

- L'implication des jeunes dans toutes les phases du projet (montage du dossier, mise en œuvre du projet et évaluation prévue).
- L'utilité sociale du projet en fonction des objectifs définis.
- Les retombées sur le plan local : mobilisation des acteurs locaux (avis d'un élu de la commune du jeune par exemple), la communication sur le projet et la restitution prévue...

Si le projet reçoit un avis favorable, les jeunes et leur référent devront signer une convention d'engagement reprenant les conditions d'utilisation effective de la subvention, le délai de réalisation du projet (un an maximum), et la nécessité de présenter un bilan financier et qualitatif au terme du projet.

Le suivi et la réalisation du projet

Suivi renforcé réalisé par le référent du ou des jeune(s) ayant déposé un dossier F.L.I.J. validé par le jury.

Travail en partenariat étroit avec la Coordinatrice de Cambrésis Ressources qui sera une personne ressource et relais du jury. Pour cela, des permanences pourront être organisées sur le territoire afin d'accueillir les jeunes et leurs référents afin de :

- faire des points d'étape sur l'avancée des projets,
- évaluer l'implication réelle des jeunes au niveau de la mise en œuvre de son projet.

Cette complémentarité sera un gage de rigueur éducative et pédagogique.

Si le projet a reçu un avis favorable du jury, il recevra dès son lancement 80 % du financement sollicité.

Un bilan devra être réalisé par les jeunes eux-mêmes. Il devra suivre les recommandations et conseils donnés par le jury du FLIJ. Le choix du support est libre (dossier papier, reportage photos, carnet de voyage, reportage vidéo...).

Le jeune via son référent devra justifier des différentes dépenses réalisées (factures).

Une fois ce bilan fourni à la Commission du F.L.I.J. et validé par ses membres, la structure ayant parrainé le jeune recevra les 20 % restants du financement sollicité au départ.

Enfin, le jeune s'engage à présenter son projet lors d'un **Forum annuel des Jeunes** sous la forme de son choix (*Forum prévu courant novembre 2013*).

Attention !

En cas d'abandon total ou partiel du projet, l'association Cambrésis Ressources pourra demander la restitution du financement attribué, par toute voie de fait, déduction faite, le cas échéant, des sommes engagées justifiées par présentation des factures acquittées.

Toutes les situations non prévues dans le règlement seront tranchées par le jury du F.L.I.J. en charge de l'instruction des dossiers.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Amandine MAILLY
Coordinatrice de Cambrésis Ressources
Maison des Associations, 16 rue du 8 mai à Cambrai
Par téléphone : 06.71.85.97.71 / 09.83.54.55.68
Par mail : contact@cambrésis-ressources.fr